

## LETTRE – CIRCULAIRE

Le Ministre de la Santé Publique

A

- Tout Pharmacien Responsable d'Établissement Pharmaceutique de vente en gros ;
- Tout Pharmacien d'Officine ;
- Tout Pharmacien Hospitalier.

**Objet:** Baisse volontaire du  
prix grossiste hors taxe

Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les **Laboratoires DAFRA PHARMA** ont procédé à la baisse de Prix Grossiste Hors Taxe de leur spécialité de la manière suivante :

N°	Designation	Ancien PGHT	Nouveau PGHT	% de Baisse
1	AMIFER sirop de fer	2.000 FCFA	1.800 FCFA	10 %

Vous voudrez bien noter que cette baisse devra être répercutée immédiatement au public.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée. /-

Ampliation :

- CAB/MINSANTE/SESP
- SG
- Tout IGSP
- DPML
- DRSP (10)
- SYNAPOC
- Ordre des Médecins/ Ordre des Pharmaciens
- CHRONO / ARCHIVES.-

